

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERGERAC - 2401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/05/2025 - 1151 - 2020 B 00272 - 885 071 233 - A fleur de peau

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du : 05-05-2025
N° du Dépôt : 1151
SIRENE : 885 071 233
N° de Gestion : 2020 B 272

SASU « A FLEUR DE PEAU »

COMPTES ANNUELS au 31.12.24

Certifiés conformes

Certifiés conformes

à Domme

le 26/03/2025



État préparatoire au Bilan simplifié

État exprimé en €		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024						Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	
ACTIF		Brut		Amortis. Provisions		Net		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations - Fonds commercial	010	60 000,00	012		60 000,00		60 000,00	
	incorporelles : - Autres	014		016					
	Immobilisations corporelles	028	20 903,00	030	13 380,18	7 522,82		11 703,42	
	Immobilisations financières (1)	040	2 215,20	042		2 215,20		2 215,20	
	Total I (5)	044	83 118,20	048	13 380,18	69 738,02		73 918,62	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060	66 905,79	062	5 125,93	61 779,86		74 663,51	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 629,55	066		2 629,55		5 263,95	
	- Clients et comptes rattachés	068		070					
	Créances (2) : - Autres (3)	072	1 994,08	074		1 994,08		447,90	
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	185 918,78	086		185 918,78		160 866,17	
	Charges constatées d'avance	092	295,56	094		295,56		453,51	
	Total II	096	257 743,76	098	5 125,93	252 617,83		241 695,04	
Total général (I+II)		110	340 861,96	112	18 506,11	322 355,85		315 613,66	
PASSIF						01/01/2024 - 31/12/2024 Net		01/01/2023 - 31/12/2023 Net	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel					120	1 000,00	1 000,00	
	Écarts de réévaluation					124			
	Réserve légale					126	100,00	100,00	
	Réserves réglementées					130			
	Autres réserves					132			
	Report à nouveau					134	246 204,10	210 288,17	
	Résultat de l'exercice					136	12 239,52	35 915,93	
	Provisions réglementées					140			
	Total I					142	259 543,62	247 304,10	
Provisions pour risques et charges						Total II	154	0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164			
	Fournisseurs et comptes rattachés					166	3 547,83	3 565,68	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N		169	6 151,44		172	59 284,40	64 743,88	
	Produits constatés d'avance					174			
Total III						176	62 812,23	68 309,56	
Total général (I+II+III)						180	322 355,85	315 613,66	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184			

État préparatoire au Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

						Du 01/01/2024 Au 31/12/2024		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		209			210		404 162,80	
	- Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214	391 436,65		
	Production vendue : - Services		217			218			
	Production stockée					222			
	Production immobilisée					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	1 280,69		577,43
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	392 717,34	404 740,23	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					234	176 136,13	210 508,82	
	Variation de stock (marchandises)					236	9 038,41	-31 231,82	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements					238	604,71	759,02	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240			
	Autres charges externes					242	53 020,59	58 534,45	
	Impôts, taxes et versements assimilés					244	808,70	573,55	
	Rémunérations du personnel					250	118 867,92	110 344,02	
	Charges sociales					252	15 076,92	19 495,52	
	Dotations aux amortissements					254	4 180,60	4 180,60	
	Dotations aux provisions					256	5 125,93	1 280,69	
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			262	245,50	8,40	
		Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	383 105,41	374 453,25	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION						270	9 611,93	30 286,98	
Produits et charges divers	Produits financiers				(III)	280	2 642,39	2 394,84	
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294		0,89	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	347		(VI)	300	14,80	-3 235,00	
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des constructions nouvelles	348						
	Impôts sur les bénéfices				(VII)	306			
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	12 239,52	35 915,93	
B- RÉSULTAT FISCAL						312	12 239,52	314	35 915,93
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles*					324			
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	0,00		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	138	
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière de déficit	346	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Perte col. 2	352	12 239,52	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)						356		
	Déficits antérieurs reportables* :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	12 239,52	372
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	380		n° du centre de gestion agréé :	388	
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel* :	376		Dont apprentis		Effectif affecté à l'activité artisanale
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises* :			399		

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

· ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	PROVISIONS REGLEMENTEES	PROVISIONS RISQUES & CHARGES	PROVISIONS DEPRECIATION	TOTAL
Valeur brute au début de l'exercice	0 €	0 €		0 €
Dotations de l'exercice			5 126 €	5 126 €
Reprises de l'exercice			1 281 €	1 281 €
Valeur brute à la fin de l'exercice	0 €	0 €	3 845 €	3 845 €

· ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

ECHEANCES DES CREANCES	MONTANTS BRUTS	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
<u>Actif immobilisé</u>			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 215 €		2 215 €
<u>Actif circulant</u>			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	1 994 €		1 994 €
Capital souscrit, appelé, non versé			
Total général	4 209 €	0 €	4 209 €

· ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

ECHEANCES DES DETTES	MONTANTS BRUTS	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN & MOINS DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 548 €	3 548 €		0 €
Dettes fiscales et sociales	19 313 €	19 313 €		0 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes *	39 951 €	33 800 €	6 151 €	0 €
Total général	62 812 €	56 661 €	6 151 €	0 €

* Dont compte courant : 6 151 €

· **CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

	EXPLOITATION	FINANCIER	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Charges constatées d'avance	296 €			296 €
Produits constatés d'avance				0 €

· **CHARGES A PAYER INCLUES DANS LES POSTES SUIVANTS**

Primes avec accord d'intéressement	3 136 €
Charges Sociales sur primes soumises	304 €

· **PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS**

Néant

AUTRES INFORMATIONS

· **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Le capital social de 1.000 euros est constitué de 100 actions de 10 euros de valeur nominale.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>IMMO AFDP</u>										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	60 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	I9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3 425	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	17 478	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	20 903	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				1Q		1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	80 903	0H		0J	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		IV		IW	60 000	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
		Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	3 425	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	17 478	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU			
	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	20 903	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
Autres participations		I0		0X		0Y		0Z			
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K		0L	80 903	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>IMMO AFDP</u>										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	1 490	QE	685	QF		QG	2 175	
	Matériel de transport		QH	7 709	QI	3 496	QJ		QK	11 205	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	9 200	QV	4 181	QW		QX	13 380	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	9 200	ØP	4 181	ØQ		ØR	13 380	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

SASU A FLEUR DE PEAU - Annexe au Bilan de l'exercice clos le 31.12.2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de : 322.356 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 12,240 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/24 au 31/12/2024.
Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été établis par le Gérant, le 24/03/2025.

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, application des articles L. 123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice ainsi que dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation
Permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre
Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commercial et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoire, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Concessions et Brevets : 5 ans
Installations techniques : 5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel : 5 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
Matériel de bureau : 5 à 10 ans
Matériel informatique : 3 ans
Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

PARTICIPATIONS, TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués souvent la méthode du premier entrée, premier sorti. Pour des raisons pratique, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectué lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A FLEUR DE PEAU

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1000 Euros
Siège social : 7 grand rue – 24250 domme

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
ET Le 26 mars à dix heures,

L'associée unique de la Société « A FLEUR DE PEAU », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.000 Euros divisé en cent actions de DIX euros chacune, dont le siège social est à 7 grand rue 24250 DOMME s'est réunie au siège social administratif en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE conformément aux articles 14 à 14.3 des statuts.

La séance est ouverte par Madame Noémie BRETON, associée unique, en sa qualité de Présidente. Elle déclare qu'elle possède personnellement

CENT actions, ci

100 actions

TOTAL DES ACTIONS PRESENTES :

100 actions

La Présidente décide en conséquence que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

Puis elle rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice social clos le **31 DECEMBRE 2024**, ainsi que sur les opérations visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés Commerciales.
- Examen et approbation des comptes annuels, affectation des résultats. Quitus à la Présidente.
- Examen et approbation des conventions visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966.
- Pouvoirs.

Puis la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

Le rapport de Gestion sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le **31 DECEMBRE 2024**.

L'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice social.



Et le texte des résolutions qui sera proposé au vote de l'Assemblée.

Puis elle rappelle que le rapport de Gestion sur les opérations dudit exercice, le compte de résultat et l'annexe, le bilan, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressées aux associés plus de huit jours avant la date de l'Assemblée, et que pendant ce même délai de huit jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de Gestion.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion. Divers propos sont échangés, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2024**, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la Présidente quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes dudit exercice font apparaître un bénéfice de 12.240 €, qu'elle décide d'affecter au compte de report à nouveau créditeur qui présentera un solde après affectation de 258.444 € cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune des conventions visées à l'Article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

Noemie BRETON

